

Bulletin de Santé du Végétal – Olivier – Languedoc-Roussillon du 19/10/2018

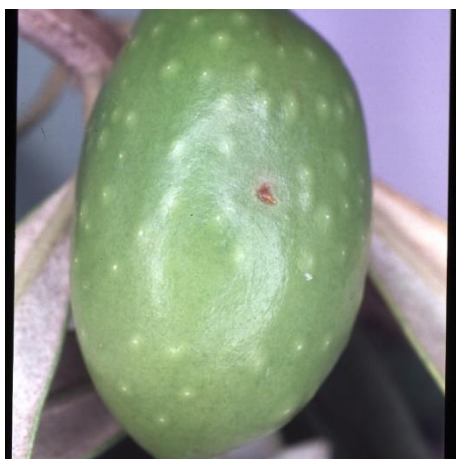
Rédacteur : Jean-Michel DURIEZ – AFIDOL

Comité de rédaction : Cécile Combes (GE InterFédé), Chloé Mestdagh (AFIDOL-CTO).

MOUCHE DE L'OLIVE (*Bactrocera oleae*)

Une nette augmentation des captures de mouches a été globalement observée. Dans l'ensemble des secteurs, les adultes de la 3^{ème} et de la 4^{ème} génération sont en vol. Les adultes de la 5^{ème} génération émergent dans les zones littorales. Les conditions climatiques sont très favorables à l'activité de la mouche. Les pluies de ces derniers jours ont permis aux olives de redevenir turgescents, ce qui les rend à nouveau attractives pour la mouche.

Il faut observer chez vous et en détail (une loupe est utile) ces piqûres pour s'assurer qu'il s'agit bien de piqûres de mouche :



Piqûre de ponte de mouche de l'olive

Photo AFIDOL



Grossissement piqûre de ponte de mouche de l'olive

Photo AFIDOL

En soulevant délicatement, avec un cutter, l'épiderme de l'olive à l'endroit de la piqûre de ponte, l'œuf de la mouche apparaît (0,5 mm de long).



Lorsque l'œuf a éclos, une galerie épaisse comme un cheveu est creusée dans la pulpe depuis le lieu de ponte par la jeune larve.





Photo CTO - Christian Pinatel

Lorsque la larve a terminé son développement, elle creuse un trou de sortie avant d'entamer sa transformation en puppe puis en mouche.

En l'absence d'œuf ou de larve (piqûre sèche), les piqûres de ponte peuvent rendre compte de l'activité des mouches mais ne doivent pas être prises en compte pour déterminer le seuil de risque. Seules les piqûres de ponte avec œuf ou jeune asticot (piqûres vives) sont déterminantes.

Le suivi du réseau de piégeage des mouches est possible sur : <http://www.afidol.org/carte-BSV-mouche>.

➤ Situation actuelle :

- **Aude :** Les captures de mouches se stabilisent.
- **Gard :** Augmentation du nombre de mouches capturées. Les dégâts observés sont en augmentation sur les parcelles de suivi du Mas d'Asport avec 18,5 % d'olives avec piqûres vives et 7% d'olives avec trou de sortie sur la variété Aglandau parcelle en conventionnel), entre 1 et 9% d'olives avec piqûres vives et 0 à 2,5% d'olives avec trou de sortie sur la variété Picholine.
- **Hérault :** Les mouches sont bien présentes et les dégâts sont en évolution : 2,5% d'olives avec piqûres vives ont été observés sur une parcelle de suivi à Aniane (parcelle naturelle). Mêmes observations sur une parcelle de suivi à Beaulieu (parcelle en AB) avec 2,5% d'olives avec piqûres vives.

➤ Évaluation du risque :

Les olives turgescentes sont attractives pour la mouche de l'olive et les conditions climatiques sont idéales pour maintenir l'activité de la mouche de l'olive.

Le taux acceptable de dégâts est variable selon la destination finale des olives.

(% d'olives avec piqûres vives)	Olive de table	Huile
actuellement	1,5 à 2,0%	5 à 7%

Nous vous invitons à observer la situation dans vos oliveraies, c'est-à-dire à suivre l'évolution de la population de mouche et à effectuer des comptages réguliers du nombre d'olives piquées avec ou sans développement larvaire.

Quand	Comment	Observations
1 fois/semaine	200 fruits (10 fruits sur 20 arbres)	-Nombre olives avec piqûres vives -Nombre olives avec piqûres sèches -Nombre olives avec trou de sortie

Nous vous recommandons de maintenir le suivi du vol des mouches dans votre parcelle afin d'évaluer le niveau de risque, à l'aide, par exemple, des bouteilles utilisées dans le cadre du piégeage massif (voir ci-dessous).

Les conditions climatiques sont très favorables au développement de la mouche de l'olive. Selon la destination finale de vos olives et les conditions agro-climatiques de vos vergers, **il est important de s'assurer d'avoir une méthode de lutte contre la mouche de l'olive à jour.**

Vous pouvez choisir la **stratégie de «récolte précoce»** qui consiste à ne pas traiter et laisser les mouches pondre à condition de récolter suffisamment tôt.

Si vous choisissez maintenant cette stratégie de ne pas traiter, alors vous devrez **récolter vos olives avant début décembre.**

Le principe de la stratégie de « récolte précoce » est le suivant :

En cas de piqûres de ponte aujourd'hui, les défauts préjudiciables à la qualité de l'huile causés par la larve n'auront pas le temps de se manifester si vous récoltez avant l'apparition du trou de sortie de l'adulte, et la qualité de l'huile restera irréprochable.

Pour que des défauts apparaissent dans l'huile, le délai nécessaire est actuellement d'environ 5 semaines après la ponte.

Les traitements insecticides sur les vols en cours peuvent donc être évités en récoltant dans ce délai.

Renseignez-vous auprès de votre moulinier avant toute décision de récolte, car l'impact de la date de récolte sur le rendement et le goût de l'huile est très important et varie selon les variétés et les zones de production.

➤ **Prévention et prophylaxie :**



Avec comme objectif de faire baisser la population globale de mouches sans insecticide et à moindre coût, nous vous invitons à installer des pièges selon les informations que vous trouverez ici: <http://afidol.org/piegemouche>

De façon préventive, il est également possible d'intervenir à l'aide de produits de biocontrôle mentionnés aux articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime : le silicate d'aluminium (dont le kaolin), le spinosad avec appât, et certains pièges à insectes. Ces moyens de lutte sont autorisés en agriculture biologique.

La liste des produits de biocontrôle est téléchargeable sur le lien suivant : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2018-394/telechargement>

Les produits de biocontrôle sont définis par la loi comme un ensemble de méthodes de protection des végétaux par l'utilisation de mécanismes naturels. Ces techniques sont fondées sur les interactions qui régissent les relations entre espèces dans le milieu

naturel.

Pour en savoir plus :

<http://agriculture.gouv.fr/quest-ce-que-le-biocontrole>

DALMATICOSE (*Camarosporium dalmaticum*)



Olives touchées par la Dalmaticose (AFIDOL)

Son développement est fortement corrélé avec des piqûres d'insectes.

➤ Situation actuelle :

Symptômes stationnaires. La chute des fruits touchés a été accentuée par les pluies.

➤ Estimation du Risque :

Risque plus élevé dans les parcelles sensibles, irriguées et non protégées contre la mouche de l'olive.

➤ Prévention et prophylaxie :

Posséder une méthode de lutte contre la mouche de l'olive efficace.

ŒIL DE PAON (*Fusicladium oleagineum*) :

➤ Situation actuelle :

Globalement la situation est saine mais à **risque très élevé**. Les conditions climatiques actuelles sont particulièrement favorables à son développement.

➤ Estimation du Risque :

Selon la présence de l'inoculum sur vos parcelles au printemps dernier, les conditions climatiques des prochains jours sont favorables au développement de l'œil de paon.

➤ Prévention et prophylaxie :

Sur les secteurs sensibles, il est important d'avoir une méthode de lutte à jour contre l'œil de paon afin de limiter son expansion.

CERCOSPORIOSE (*Cercospora cladosporioides*) :



Symptômes observés sur la face supérieure des feuilles (CTO)



Tâches grisâtres observées sur la face inférieure des feuilles (CTO)

➤ Situation actuelle :

Globalement la situation est saine mais à risque. Les conditions climatiques actuelles sont particulièrement favorables à son développement.

➤ Estimation du Risque :

Selon la présence de l'inoculum sur vos parcelles au printemps dernier, les conditions climatiques des prochains jours sont favorables au développement de la cercosporiose.

➤ Prévention et prophylaxie :

Sur les secteurs sensibles, il est important d'avoir une méthode de lutte à jour contre la cercosporiose afin de limiter son expansion.

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.

Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".

Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.

Afin d'assurer la pollinisation des cultures, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.